

Compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2018

Absents représentés : Mme LEBLANC PUJOL, M. GUILLOT DE SUDUIRAUT, M. PRADALIER

Avant le début du conseil, M. MANCEAU constatant que du nouveau matériel d'enregistrement audio se trouve sur les tables du conseil M. MANCEAU pose des questions :

- ✓ Comment va-t-il fonctionner
- ✓ Comment va-t-il être utilisé
- ✓ Est-ce qu'il y a un règlement intérieur pour l'utiliser.

M. le Maire veut passer à l'approbation des derniers comptes-rendus des conseils. M. MANCEAU fait remarquer que les enregistrements ont commencé.

- **Approbation du compte rendu du 26 juin et 9 juillet 2018**

Compte rendu du 26 juin 2018

Commerce à PREIGNAC

M. MANCEAU fait remarquer que la commune a fait remonter au Syndicat Mixte du Sud Gironde qu'elle souhaitait implanter dans la commune : une boucherie et un fleuriste.

Encombrement des trottoirs

M. MANCEAU avait parlé des quads sur les trottoirs ainsi que d'une barrière mise devant la maison de Mme RUIZ qui est restée une dizaine de jours. La réponse du Maire « elle n'y est plus » « il faut un certain temps » M. MANCEAU fait remarquer « qu'il avait fait enlever des véhicules par la fourrière et qu'elles n'y sont plus »

Subvention au Nuits Atypiques

M. MANCEAU fait remarquer que concernant les journées du patrimoine la commune a financé l'association « les nuits atypiques » le coût 150 € de l'heure, il trouve que c'était bien payé.

Vidéosurveillance

Pour le système de vidéosurveillance M. MANCEAU a fait remarquer que les caméras étaient fixes et qu'il n'y avait personne derrière les écrans. Concernant le parking de l'école lui seul est surveillé. M. MANCEAU avait demandé s'il y avait redondance du système de sauvegarde des informations sur plusieurs sites la réponse est non.

Concernant le SDEEG

M. MANCEAU avait indiqué qu'on vote et qu'ensuite on donne le montant de la dépense.

Curage des fossés

M. MANCEAU fait remarquer que les réactions sont différentes que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition. M. le Maire avait demandé que l'on cure tous les fossés quand il était dans l'opposition maintenant qu'il est dans la majorité il ne souhaite plus le faire de façon systématique. Il en est de même pour la réalisation du multiple rural pour lequel l'opposition s'était abstenue.

Mare rue Gemin

M. MANCEAU demande où on en est de l'autorisation. M. le Maire répond que la déclaration a été faite verbalement.

Compte rendu du 9 juillet 2018

Achat par délégation

M. MANCEAU avait demandé à quoi servaient les 7 700 € concernant les archives et l'achat de la machine à laver.

Aménagement du Lapin

M. MANCEAU fait remarquer que concernant l'aménagement du Lapin il avait fait faire une étude par le Conseil Général.

Toujours concernant le Lapin et l'Établissement Public Foncier M. MANCEAU constate que 3 interventions de Mme BUSTIN n'ont pas été reportées dans le compte rendu. M. BUSTIN avait demandé combien il y a eu d'interventions de l'EPF qui n'ont pas été à leur terme. La réponse de l'EPF est de 1 cas mais on ne sait pas sur combien. L'EPF ayant indiqué que certains achats avaient été faits à moitié prix. Mme. BUSTIN demande la procédure utilisée pour arriver à un tel résultat. La réponse de l'EPF est que c'est par expérience. Enfin Mme BUSTIN demande comment a été faite l'évaluation de l'enveloppe de 700 000 € (cette enveloppe correspond à l'achat du terrain, aux différentes démolitions, à la dépollution, etc.). La réponse d'EPF est par analyse d'opérations similaires.

Bail commercial Agence du Ciron

M. MANCEAU avait indiqué que les 425 € n'étaient pas l'équivalent des 2 appartements que nous pensions louer. M. MANCEAU avait aussi indiqué à M. LECOMTE que derrière chaque dépense que vous faite il y a des contribuables qui payent.

M. MANCEAU fait ensuite remarquer qu'il lit tous les documents qui lui sont envoyé, « que ce n'est pas perdu ». Il n'est pas sûr que les membres du conseil lisent tout ce qu'on leur envoie.

Système d'enregistrement

M. LABADIE informe le conseil sur le système d'enregistrement audio des conseils. M. MANCEAU demande si les mêmes règles de diffusion votées par le conseil seront appliquées à ces enregistrements.

M. FILLIATRE indique que c'est uniquement pour faciliter la rédaction des comptes rendus des conseils. Autres questions : les enregistrements seront-ils consultables ? La réponse est oui. Pourriez-vous publier des bouts d'enregistrement ? Pour l'instant non.

Remarque : Une fois de plus tout a l'air d'être fait dans l'improvisation.

M. MANCEAU enregistre les conseils avec son dictaphone qui lui a coûté moins de 150 € alors que là le système est à plus de 1 000 €. Les communes ont encore des marges de manœuvre sur leurs dépenses.

Pour ce qui est de la qualité des comptes-rendus cela ne changera rien car chacun continuera à choisir les informations qu'il souhaite diffuser ou celles qu'il souhaite masquer.

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :**

Date de la décision	Objet de la décision	Entreprises / Titulaires	Montant HT
12/06/2018	Installation vidéoprojecteur	TOULLEC	(-) 490.00 €
12/06/2018	Commande carnets de correspondance école	Créations Hufa	(-) 353.00 € TTC
20/06/2018	Remplacement feu Médudon suite accident	LBS	(-) 855.40 €
02/07/2018	Spectacle école maternelle	La Forge	(-) 250.00 € TTC
04/07/2018	Entretien du groupe électrogène	Fauché	(-) 546.55 €
06/07/2018	Réparation lave-vaisselle main d'oeuvre	technicuisine	(-) 532.50 €
06/07/2018	Réparation lave-vaisselle fourniture éléments	Froid cuisine 33	(-) 250.00 €
05/07/2018	Fournitures accueil périscolaire	Lacoste	(-) 687.56 €
09/07/2018	Travaux sur station d'épuration changement roue du pont clarificateur	Opure	(-) 1 780.00 €
10/07/2018	Remboursement sur sinistre	Groupama	(+) 893.82 €
10/07/2018	Abattage arbres stade	Bois nature services	(-) 1 950.00 €
16/07/2018	Reprise sols souples école maternelle	ID verte	(-) 1 181.88 €
16/07/2018	Travaux réhabilitation assainissement tr 2 : diagnostic	Rincet	(-) 710.00 €

	amiante		
16/07/2018	Remplacement ordinateurs volés école	Carléa	(-) 1 632.72 € TTC
20/07/2018	Fournitures administratives	fabrègue	(-) 145.08 €
23/07/2018	Réparation serrure porte écoles	Délis	(-) 740.00 € TTC
24/07/2018	Achat bac cygogne accueil périscolaire	manutan	(-) 232.61 €
25/07/2018	Mise en conformité antenne collective Grillon	Boyer	(-) 249.50 €
26/07/2018	Fournitures services techniques	Wurth	(-) 385.02 €
25/07/2018	Spectacle les contes perchés journées du patrimoine	Collectif la Falaise	(-) 1000.00 €
27/07/2018	Remplacement carte groupe clim algeco	sonoclim	(-) 753.00 €
27/07/2018	Dégraissage hotte cantine	hygitec	(-) 470.00 €
30/07/2018	Remplacement pompe chaudière 11 avenue grillon	sonoclim	(-) 398.42 €
31/07/2018	Achat fournitures complémentaires programme ADAP tr1	Handi norme	(-) 293.48 €
31/07/2018	Enregistreur de réunion salle du conseil	One Direct	(-) 1 079.80 €
21/08/2018	Nettoyage annuel vitres bâtiments communaux	Ad nett	(-) 1 885.00 €
22/08/2018	Remplacement plaque chauffante école	LBS	(-) 209.50 €
23/08/2018	Renouvellement licence anti virus	Aid Micro	(-) 480.00 €
29/08/2018	Fournitures scolaires	Lacoste	(-) 1 382.32 €
03/09/2018	Location projecteur sur batterie 22 septembre	Kiloutou	(-) 163.86 €
03/09/2015	Lancement consultation travaux de reprise de concession au cimetière		
04/09/2018	Fourniture nettoyeur haute pression	Héla	(-) 243.80 €
05/09/2018	Fourniture autolaveuse	Pollet	(-) 187.70 €
13/09/2018	Cession véhicule 4L		(+) 2200.00 €

M. MANCEAU demande pourquoi l'achat d'une nouvelle carte de la climatisation de l'ALGECO. Un 2° orage a fait claquer la carte. Depuis un parafoudre a été ajouté. M. MANCEAU fait remarquer que c'en est pas fiable à 100/100. Confirmation de M. LABADIE.

Concernant la 4L de la commune, elle a été vendue à un Preignacais pour 2 200 €, la commune souhaitait plus de 4 000 €.

- **Tableau des effectifs de la commune. Modifications à compter du 1er octobre 2018.**

Cette révision du tableau des effectifs est liée aux avancements de 3 personnels, et à la mutation d'un nouvel agent venant de Villenave-d'Ornon.

Il y a donc 15 agents titulaires, 1 contrat d'avenir, ½ poste non pourvu lié à la mise en disponibilité de l'ASVP et 2 contrats en CDD.

Délibération de référence	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	catégorie	durée hebdomadaire ou annuel du poste	poste vacant depuis le	Statut au moment de la délibération	temps de travail en %
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Délibération du 10/09/2008	Attaché	A	35 H		Titulaire	100 %
D037-2018	Rédacteur principal 1ere classe	B	35 H		Titulaire	100 %
Supprimé par la présente	Rédacteur principal 2eme classe	B	35 H	01/07/2018	Vacant	100 %
D023-2014	Rédacteur	B	35 H		Titulaire	100 %
	Adjoint administratif	C	35H		Titulaire	85 %
FILIERE TECHNIQUE						
Supprimé par la présente	Technicien	B	35 H	23/12/2017	Vacant	100 %
D052-2017	Agent de maîtrise	C	35H		Titulaire	100 %
D037-2018	Agent de maîtrise	C	35 H		Titulaire	100 %
Supprimé par la présente	Adjoint technique principal de 2eme classe	C	35 H	01/08/2018	vacant	100 %
délibération du 24/06/2010	Adjoint technique principal de 2eme	C	1607 H		Titulaire	100 %

	classe					
D058-2012	Adjoint technique principal de 2eme classe	C	1607 H		Titulaire	100 %
D057-2016	Adjoint technique principal de 2eme classe	C	1607 H		Titulaire	100 %
	Adjoint technique	C	35 H		Titulaire	100 %
	Adjoint technique	C	1607 H		Titulaire	100 %
	Adjoint technique	C	1607 H		Titulaire	100 %
	Adjoint technique	C	35 H		Titulaire	100 %
délibération du 24/06/2010	Adjoint technique	C	17H30		Titulaire (en disponibilité)	100 %
FILIERE MEDICO SOCIALE						
D037-2018	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ere classe	C	1607 H		Vacant	100 %
Supprimé par la présente	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe	C	1607 H	01/07/2018	Titulaire	100 %

Vote à l'unanimité

- **Création de la commission de délégation de service public - conditions de dépôts des listes.**

M. le Maire souhaite créer une commission de délégation de service public pour remettre en place une fourrière.

À la demande du Maire il est proposé une liste de noms et la désignation des membres de cette commission à main levée.

Vote à l'unanimité

- **Création de la commission de délégation de service public – délibération portant élection des membres.**

M. le MAIRE propose une liste de 3 noms comme membres titulaires : M. LABADIE, M. FILLIATRE, M. MANCEAU

Comme membres suppléants : M. LECOMTE, Mme BUSTIN, M. FAUGERE

Vote à l'unanimité

- **Délégation de service public : gestion de la fourrière de véhicules terrestres**

Mise en place d'une fourrière et sa gestion.

Vote à l'unanimité

- **Désignation des délégués au syndicat intercommunal du secteur scolaire de Langon (SISS) : remplacement d'un délégué.**

À la suite du départ de Mme LEBLANC PUJOL son poste est à pourvoir.

M. le Maire propose M. LABADIE.

Vote à l'unanimité

- **Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire :**

Le but de cette modification est de prendre acte du retour à la semaine de 4 jours.

Vote à l'unanimité.

- **Service de traitement des effluents VINICOLES : Adoption et Signature de la convention de rejet avec la cave coopérative Sauternes Vignerons.**

La cave coopérative Sauternes Vignerons souhaite déposer ses effluents viticoles à la station de PREIGNAC. Une convention est donc nécessaire. Le dépôt sera 120 m³/an. Le prix du m³ est de 22 € HT

M. MANCEAU demande si le prix pratiqué est le même que celui payé par les autres viticulteurs. La réponse est non. C'est le même prix que pour l'usine d'embouteillage de BARSAC.

M. MANCEAU demande si dans la convention on s'adresse à un ensemble ou à des propriétaires indépendants. « Ce n'est pas très clair »

M. MANCEAU demande la relation entre cave coopérative Sauternes Vignerons et TUTIAC. M. LECOMTE répond que le bâtiment appartient à TUTIAC. Le chai est situé à CERONS. À terme il y aura fusion des 2 entités.

Vote à l'unanimité

- **Adhésion a l'association les ambassadeurs de sauternes**

L'association les Ambassadeurs de Sauternes a été créée le 19 mars 2018. Cette association a pour but :

- ✓ De promouvoir le territoire de Sauternes
- ✓ De participer à des manifestations
- ✓ D'entretenir des relations confraternelles avec les associations gastronomiques et vineuses, tant régionales que nationales, qu'internationales, avec la possibilité, s'il y a lieu, d'adhérer aux fédérations spécifiques auxquelles elles-mêmes adhèrent.
- ✓ De participer à la promotion du territoire de l'Appellation Sauternes.

Le coût de l'adhésion pour la commune est de 150 €.

M. MANCEAU aurait souhaité que les communes du Sauternais soient membres de droit.

M. MANCEAU dit que c'est le Maire de SAUTERNES qui a lancé cette association pour promouvoir le SAUTERNES. Cela veut dire que ce qui existe actuellement est inefficace. M. LECOMTE confirme.

M. MANCEAU indique que si la situation n'est pas clarifiée concernant l'adhésion de la commune ou du Maire il votera contre.

Vote à l'unanimité sauf remarque de M. MANCEAU

- **Subvention attribuée à l'association de l'église à l'orgue.**

Monsieur le Maire propose que soit attribuée exceptionnellement une subvention de 300 € à l'association de l'église à l'orgue.

Vote à l'unanimité

- **Décision modificative n° 4 budget communal principales : Remplacement des PC portables de l'école.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, de procéder au virement de crédits suivants sur le budget :

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
21	2183	242	Matériel de bureau et informatique	1 000.00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-1 000.00 €

Vote à l'unanimité

- **Décision modificative n°5 budget communal principal : Subvention à l'association de l'église à l'orgue pour l'organisation des journées du patrimoine.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, de procéder au virement de crédits suivant sur le budget :

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
65	6574		Subventions aux associations	300.00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
62	6232		Fêtes et cérémonies	-300.00 €

Vote à l'unanimité

- **Décision modificative n°6 budget communal principal : adhésion à l'association les Ambassadeurs de Sauternes.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, de procéder au virement de crédits suivant sur le budget :

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
65	6574		Subvention aux associations	150.00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
022	022		Dépenses imprévues	-150.00 €

Vote à l'unanimité

- **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service communal d'assainissement 2017.**

M. le Maire présente le rapport à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est consultable sur www.services.eaufrance.fr.

M. MANCEAU indique qu'il y a une différence entre les nouveaux logements construits et le nombre des maisons raccordées. M. le Maire rappelle que les gens ont 2 ans pour se raccorder. M. MANCEAU demande s'ils n'ont pas dépassé les 2 ans. Pas de réponse.

Conclusion du rapport :

Dans l'ensemble, la station a correctement tourné en 2017. Le bilan est néanmoins non conforme, du fait d'évènements ponctuels difficilement évitables. Une maintenance plus régulière est nécessaire, notamment pour l'évacuation des boues. Les rejets illicites dans le réseau ont aussi largement pénalisé le traitement.

La station est vieillissante et certains organes moins performants, notamment le prétraitement. La fermeture et la jonction avec le réseau et la station du SIAFLT sont imminents (travaux prévus pour 2019). Les rendements actuels permettent de penser que la station pourra tenir encore jusque-là.

Du côté du réseau, de nombreux investissements ont été faits, notamment dans le cadre de la première phase de réhabilitation. La suite de ces travaux est primordiale, car les chiffres montrent bien la vétusté du réseau et les problèmes engendrés. Or, ces ouvrages sont amenés à perdurer.

Vote à l'unanimité

- **Questions diverses**

Déclaration d'aliéner

Concernant les Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) la CDC ayant la compétence la commune n'a plus à être informée. Cela correspond à des décisions de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administration)

Michou LACOSTE

Les problèmes continuent entre les voisins. Il y a dépôt de plaintes, visite des gendarmes, visites à plusieurs reprises du Maire.

Livre Ixchel DELAPORTE « Les raisins de la misère »

M. MANCEAU informe le conseil sur la sortie de ce livre qui commence par la commune de PREIGNAC et finit par la commune de PREIGNAC.

Des châteaux sont signalés, des ouvriers agricoles parlent. Sont concernées dans ce livre les pesticides, certains Maire du secteur, etc.

Frais d'acte du raccordement de la station d'épuration à celle de TOULENNE

M. MANCEAU rappelle qu'il avait demandé le coût de l'acte qui autorisait le passage de la canalisation sur les terrains privés. Pas encore de prix.

Analyse d'air aux écoles

M. MANCEAU demande si nous avons les résultats des analyses d'air. La vérification se fait en 2 fois. Le rapport complet n'est pas encore prêt. Le prérapport n'indique rien de particulier.

M. MANCEAU demande s'il y a des fibres qui peuvent être cancérigènes. Pas d'information.

Courrier de M. MANCEAU à M. le Maire concernant la construction de M. DANEY à l'Arieste

M. le Maire répond qu'il a 2 mois pour répondre.

Remarque : une construction doit se faire (au nom de la SCI DANIMMO) en bordure du chemin de l'ARIESTE. Compte tenu de la disposition des terrains M. MANCEAU s'interroge pour savoir si ce n'est pas le début d'un lotissement de 4 maisons dans un secteur où le Maire déclare sur le permis de construire « Considérant que la configuration du terrain, notamment l'étroitesse de l'accès ». Que se passera-t-il si les 4 terrains sont construits et que chaque maison aura 2 voitures.

Documents du Conseil Municipal

M. FAUGERE indique qu'il reçoit les courriers de Gironde Numérique en retard et dans les courriers indésirables.
Personne d'autre n'est concerné.